

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	41
Nombre de pouvoirs	4
Votants	45



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2021 – 047

Séance du 13 avril 2021

CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN

INGENIERIE

L'an deux mille vingt-et-un le treize avril à 18h, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 41, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 7 avril 2021.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs BRUNET Guy; MOINE Michel; HAGENBACH Nadine; DUCOURTIOUX Stéphane; COLLET-DUFAYS Céline; ROGER Thierry; HAYEZ Marie-Françoise; ROUGIER Bernard; DUGAUD Isabelle; BAUCULAT Annick; LEGER Jean-Luc; MALHOMME Elodie; DEBAENST Catherine; DURAND Serge; LABOURIER Dominique; DETOLLE Alain; NICOUX Renée; ROULET Alain; FOURNET Marie Hélène; LABARRE Jacqueline; ESTERELLAS Philippe; COLLIN Philippe; SIMONS Benjamin; BONIFAS Marina; RAVET Nadine; LETELLIER Thierry; LHERITIER Laurent; MERIGOT Pascal; VERONNET Jean-Luc; CHEVREUX Laurence; LEGROS Pierrette; ARNAUD Christian; JOSLIN Jean-Louis; FOUGERON Roger; DELARBRE Chantal; PRIOURET Denis; SAINTRAPT Alex; MIOMANDRE Didier; BIALOUX Claude; BERTIN Valérie; TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES : M. AUMEUNIER Gérard, suppléé par Mme DELARBRE Chantal

Ayant donné procuration : TERNAT Didier à PRIOURET Denis; BŒUF Jacques à BERTIN Valérie; PINLON Evelyne à DEBAENST Catherine; BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine;

ETAIENT ABSENTS :

Mme Céline COLLET-DUFAYS présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

Par délibération n°2020-098 du 14/12/2020, le Conseil communautaire validait le principe de préparer et déposer aux côtés des communes de Felletin et Aubusson une candidature au dispositif « Petites Villes de Demain ».

Rappelons que ce programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de

moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Par courrier du 2 février 2021, Madame la Préfète a confirmé que les communes d'Aubusson et de Felletin ont été sélectionnées pour intégrer le dispositif Petites Villes de Demain (PVD). Ce dispositif offre la possibilité d'un soutien en ingénierie avec, en particulier le renforcement des équipes (subvention d'un poste de chef de projet allant jusqu'à 75% de financement d'un ETP, suivant un arbitrage en cours sur le nombre de chefs de projet par villes candidates) et l'apport d'expertises.

Objet de la demande

Les deux conseils municipaux ont adopté cette convention d'adhésion pour chacune de leur commune. Il s'agit aujourd'hui de permettre à la Communauté de communes de les valider à son tour.

Eléments d'appréciation

La convention d'adhésion « Petites villes de demain » a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'État dans le programme Petites villes de demain. Elle est valable pour une durée de dix-huit mois maximum, à compter de la date de sa signature.

En particulier, la convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et mettre en œuvre un projet de territoire intégrant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature des présentes conventions, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire ORT (<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/operation-de-revitalisation-de-territoire-ort>).

Conséquences financières

La Communauté de communes s'engage à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme du territoire en accompagnement des chefs de projet PVD, à ne pas engager de projets de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement...) qui viendrait en contradiction des orientations du projet et enfin à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

Pour Creuse Grand Sud, en l'absence de financement complémentaire sur de l'ingénierie, il s'agira de solliciter les moyens actuellement disponibles au sein de ses équipes, notamment service Développement Aménagement du Territoire, pour collaborer avec les chefs de projet PVD qui seront recrutés et l'équipe pluridisciplinaire qui sera mise en place au sein du Conseil Départemental. Pour la mise en œuvre des actions (pouvant inclure des études) et notamment l'ORT, une recherche de financement sera à engager.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à la majorité (CONTRE : M. COLLIN), décide :

- **D'APPROUVER** les conventions d'adhésion Petites villes de demain telle que présentées pour les communes d'Aubusson et de Felletin;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer ces deux conventions.

Ainsi fait et délibéré le 13 avril 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

27 AVR. 2021

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente

